

REGLEMENT DU CONCOURS

« Les Trophées de l'AFAJE » - 6e Édition (2026)

L'Association Française pour l'Accompagnement des Jeunes Entrepreneurs (AFAJE) est une association de loi 1901 qui sensibilise, informe et accompagne des porteurs de projet et créateurs d'entreprise. Cette ambition est partagée avec des chefs d'entreprise issus de tous les secteurs d'activité. L'AFAJE met un point d'honneur à en montrer les enjeux en transmettant les valeurs de travail, d'audace et de responsabilité. Pour cela, elle a initié le concours Les Trophées de l'AFAJE qui s'articule autour de différents prix. Celui-ci s'inscrit dans la continuité des actions de l'association puisqu'il offre un nouveau tremplin aux porteurs de projet et aux créateurs d'entreprise.

Article 1 — Objet & Publics visés

Les Trophées de l'AFAJE est un concours de création d'entreprise et d'initiatives engagées destiné à :

- Servir de tremplin pour les porteurs de projet, créateurs d'entreprise et associations
- Stimuler les initiatives de création d'activités nouvelles
- Pousser les candidats à la réflexion
- Aider à construire un projet solide (constitution d'un dossier complet)
- Amener à concrétiser leurs projets
- Participer au rayonnement de l'entrepreneuriat français.

Publics visés : Ce concours récompensera 5 lauréats appartenant à l'une des catégories citées en Article 2.

Article 2 — Principes du concours & Catégories des prix

Le candidat peut choisir de concourir à l'une des 5 catégories citées ci-dessous. Chacune s'adresse aux publics éligibles décrits ci-après :

- 1. Prix RSE — Engagement & Impact :** Vous agissez concrètement pour la planète, l'inclusion ou l'éthique ? Ce prix récompense toute initiative engagée sur au moins un des piliers de la RSE : transition écologique, accueil et accessibilité (personnes en situation de handicap, égalité des chances), inclusion sociale ou gouvernance responsable.
Public : Entreprises et Associations.
- 2. Prix Entrepreneuriat au féminin :** Vous êtes une femme entrepreneure engagée dans une démarche créatrice de valeur et d'emploi ? Ce prix met en lumière le leadership féminin, l'audace d'entreprendre et la parité dans le monde économique.
Public : Entreprises créées ou co-fondées par des femmes.

3. Prix Ancrage local & Circuits courts : Vous valorisez le « consommer local », les circuits courts, la production de proximité ou les savoir-faire de votre région ? Ce prix salue les initiatives qui font vivre nos territoires et soutiennent l'économie de proximité.

Public : Entreprises, Artisans, Commerçants, Producteurs, Associations

4. Prix Innovation & Tech utile : Vous utilisez la technologie, le numérique, une méthode inédite ou l'IA pour répondre à un besoin concret et simplifier le quotidien ? Ce prix récompense une innovation pratique, accessible et résolument tournée vers l'humain.

Public : Startups, Entreprises, Projets digitaux.

5. Prix Lien social & Solidarités actives : Vous rassemblez les habitants d'un quartier, créez des ponts entre les générations ou développez une action collective d'entraide ? Ce prix célèbre les projets citoyens qui recréent du lien humain et luttent contre l'isolement.

Public : Associations, Structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), Collectifs.

Article 3 — Les candidats

Sont autorisés à concourir tous les dirigeants d'entreprise, d'association ou responsables de structure en activité ou en cours de création. Tous les secteurs d'activité sont acceptés.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique, capable, majeure
- Résider en France (métropole ou Outre-mer)
- Ne pas faire l'objet d'une plainte ou d'une condamnation pour faillite personnelle et/ou à une interdiction de gérer.
- Ne peuvent être candidats ni les organisateurs, ni les partenaires du concours, ainsi que leur famille proche.

Article 4 — Dossier de candidature et calendrier

Le dossier de candidature comporte trois parties :

1. Synthèse du projet — présentation libre (vidéo, PowerPoint, note de synthèse, etc.)
2. Présentation approfondie du projet (Mix Marketing, Analyse SWOT / Modèle économique)
3. Partie financière : compte de résultat prévisionnel ou plan d'affaires.

Tout dossier incomplet ou illisible ne sera pas pris en compte.

Modalités d'envoi :

Par mail : tiffany.sacleux@afaje.fr

Par courrier : AFAJE — 204 Rue d'Estienne d'Orves, 91370 Verrières-le-Buisson

Ouverture et dépôt des dossiers : Du 1^{er} octobre au 31 octobre 2026 (minuit)

Jury de sélection : Novembre 2026

Cérémonie de remise des prix : Décembre 2026

Article 5 — Modalités de sélection des dossiers et critères d'évaluation

5.1 Éligibilité

Chaque projet ne peut faire l'objet que d'un seul dossier de candidature. De la même manière, un candidat ne peut présenter qu'un seul dossier. Seront étudiés les projets éligibles à l'une des catégories de l'Article 2.

5.2 Critères d'évaluation

Les projets seront évalués au travers des critères suivants :

- Cohérence économique, viabilité et pertinence du modèle
- Impact du projet (sociétal, environnemental, territorial ou humain)
- Qualité de l'innovation, du produit, du processus ou du service
- Capacité de développement et pertinence de la démarche
- Qualités entrepreneuriales et motivation du porteur de projet.

5.3 Sélection des dossiers

Les lauréats de chaque catégorie seront désignés à l'issue d'un processus de sélection organisé en novembre 2026 par un jury composé de professionnels.

Article 6 — Les prix et dotations

Le concours récompensera 5 lauréats. La dotation financière attribuée est de :

- Prix RSE — Engagement & Impact : 1 000 €
- Prix Entrepreneuriat au féminin : 1 000 €
- Prix Ancrage local & Circuits courts : 1 000 €
- Prix Innovation & Tech utile : 1 000 €
- Prix Lien social & Solidarités actives : 1 000 €

En cas d'irrégularité avérée, le jury se réserve la possibilité de retirer le prix attribué.

Article 7 — Frais de participation

Le droit d'accès au concours est gratuit et sans obligation d'achat. Les frais afférents à la présentation de candidature sont à la charge des candidats et lauréats.

Article 8 — Engagements et responsabilités

8.1 Concours

L'AFAJE ne pourra être tenue responsable de l'éventuelle interruption momentanée ou définitive de l'opération. Les organisateurs se réservent le droit de modifier, différer ou annuler ce concours si les circonstances l'exigent.

8.2 Confidentialité & Propriété intellectuelle

L'AFAJE s'engage à tenir confidentielles toutes les informations contenues dans les dossiers. Seuls les membres du jury auront accès aux dossiers complets. Les droits de propriété intellectuelle restent la propriété exclusive des candidats.

8.3 Droit à l'image et communication

Du seul fait de l'acceptation du prix, les lauréats autorisent les organisateurs à utiliser leur nom, prénom, image et nom de projet dans le cadre des actions de communication liées au concours.

Article 9 — Le jury

Le jury est indépendant et souverain, ses décisions ne peuvent être contestées. L'évaluation est réalisée au moyen d'une grille de notation synthétique.

Article 10 — Informations pratiques

Association Française pour l'Accompagnement des Jeunes Entrepreneurs (AFAJE)

204 Rue d'Estienne d'Orves, 91370 Verrières-le-Buisson

Site : www.afaje.fr — **Email :** contact.afaje@gmail.com — **Tél. :** 01 69 28 12 03

SIRET : 789 629 680 00040 — **RNA :** W913004602